



Compte rendu NATURA 2000

Site FR 72000698 « Carrières de Cénac »

Comité de pilotage du 04 février 2013

Membres participants :

- Madame Ferrer, Maire de Cénac
- Madame Vallereau, SG de la Mairie de Cénac
- Monsieur Constantin, Mairie de Cénac
- Madame Walker ; Chargée de secteur du CEN
- Monsieur Tartary, Chargé de mission du CEN
- Madame Mardine, chambre agriculture 33
- Monsieur Mayonnade, chef du service eau et nature (DDTM 33)
- Monsieur Klein, responsable cellule Natura 2000 (DDTM 33)

PJ : compte rendu du 13/12/2011

La réunion du comité de pilotage s'est tenue le 04 février 2013 à la mairie de Cénac sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAYONNADE, adjoint au Service Eau et Nature à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Gironde.

Monsieur Mayonnade adresse un message de bienvenue aux membres participants et présente l'ordre du jour : qui est le suivant :

1. Bilan de la 2ème année d'animation et perspectives pour 2013
2. Présentation des modifications de la charte Natura 2000
3. Questions diverses

Il rappelle les enjeux et spécificités de ce site dont l'Etat a en charge l'animation. Le compte rendu de l'an passé ne peut être adopté car la collectivité semble ne pas l'avoir reçu. Un exemplaire est laissé sur place pour d'éventuelles remarques qui seront portées au compte rendu de cette année (*finalement aucune remarque n'a été transmise*).

Un tour de table permet à chaque participant de se présenter et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) explique sa nouvelle organisation avec un siège à Pau, une antenne en Gironde (Le Taillan-Médoc) avec une Chargée de Secteur depuis avril 2011 et un nouveau Chargé de mission. L'animation du site ne dépend donc plus de l'antenne Dordogne.

1. Présentation de l'année écoulée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

La présentation est téléchargeable sur : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/cenac>.

Au cours de cette présentation, différents points ont été abordés ou précisés :

➤ Connaissance du site et gestion des habitats

Le site a la particularité d'être petit (22.6 ha) avec une quinzaine de propriétaires dénombrée. Le positionnement en retrait des propriétaires face à Natura 2000, ne facilite pas l'aboutissement des objectifs du Docob.

Dans les mois à venir, il est suggéré de fermer ces carrières avec l'aide d'une clôture et mettre des panneaux d'informations comme pour le site des grottes du Trou noir. Ces travaux peuvent se faire par un contrat Natura 2000 mais par l'intermédiaire d'un porteur collectif (Mairie, EPCI, Conseil Général). En effet les propriétaires ne sont pas prêts à faire des avances de trésorerie et ce d'autant plus qu'ils estiment que la fréquentation est surtout due à l'existence du sentier de randonnée qui dépend du Conseil Général.

Madame Ferrer, maire de Cénac s'inquiète malgré tout de l'impact d'un tel ouvrage sur le paysage alors qu'on pourrait se limiter aux seules entrées des carrières. Elle précise toutefois qu'un courrier avait été envoyé aux propriétaires concernés sur ce sujet il y a quelques années, mais avec des résultats mitigés. Le CEN se propose de travailler sur plusieurs scénarii (qui devront tenir compte de la sensibilité des espèces) et présentera à la DDTM plusieurs devis sachant que les enveloppes financières sont, à ce jour, déjà contraintes en attendant une nouvelle loi de programmation.

➤ Sensibilisation et valorisation

Présentation du site internet du CEN dédié aux carrières de Cénac.

2. Présentation des modifications apportées à la Charte Natura 2000

La Charte avait été mise en ligne sur le site ci-dessus afin que chacun puisse en prendre connaissance avant ce Copil.

Une charte est constituée d'engagements et de recommandations qui sont valable 5 ans une fois celle-ci signée. La signature de la charte oblige au respect de ces préconisations pendant cette durée.

Les modifications portent sur la partie réglementaire qui est simplifiée, puis sur la partie carrière où il est rajouté une recommandation. Une partie engagements et recommandations par activités est créée.

La nouvelle charte est adoptée sous réserve d'amendement par l'équipe municipale dans un délai d'un mois.

3. Evaluation des incidences Natura 2000

Un rappel est fait sur les évolutions réglementaires de l'évaluation des incidences dont l'objet est de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000 et de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Le Conseil Général qui a pour projet le comblement d'une carrière qui passe sous une route départementale devra de ce fait produire une évaluation des incidences (AP 9 mars 2012). Le CEN a fait la démarche de contacter le Conseil Général pour évaluer le projet et anticiper sur la procédure d'évaluation. Aucune information n'a pu être obtenue. Il est demandé aux services de l'Etat de se renseigner sur ce projet. Renseignements pris par la DDTM, *le Conseil Général confirme qu'il a lancé une procédure afin de passer un marché public pour la réalisation de ces travaux qui devraient débiter au printemps 2013 au lieu-dit « Rauzé ».* Les travaux sont assez éloignés des ouvertures ce qui ne devrait occasionner aucune gêne pour les espèces protégées.

4. Etat d'avancement de l'animation

Un récapitulatif des actions faites ou à faire est présenté. Madame la Maire de Cénac souligne l'importance du travail qui a déjà été réalisé tout en souhaitant un renforcement des actions d'animation et en regrettant que Natura 2000 soit encore et surtout synonyme de contraintes pour ses administrés.

Le Président du Comité de pilotage


Monsieur JL Mayonnade

